

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## SECTION 1) IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

**Dénomination du produit:** E-WELD NOZZLE  
**Numéro FDS:** L-156  
**Identifiant du produit:** 53-F 212

**Date de Révision:** juin 30, 2022  
**Version:** 1.0

**Date d'impression:** juil. 07, 2022  
**Remplace la date:** N.A.

**Nom du fabricant:** Canada - Walter Technologies pour surfaces inc.  
**Adresse:** 5977 autoroute Transcanadienne Pointe-Claire, QC, CA, H9R 1C1  
**N° de téléphone en cas d'urgence:** INFOTRAC@1-800-535-5053. Appels internationaux à frais virés : 1-352-323-3500 24/7  
**Numéro d'information:** +1 (888) 592-5837  
**Fax:**  
**Produit / utilisations recommandées:** Lubrifiant

## SECTION 2) IDENTIFICATION DES DANGERS

### Type de produit

Aérosol

### Classification

Toxicité aquatique aiguë - Catégorie 3  
Toxicité aquatique chronique - Catégorie 3  
Irritation oculaire - Catégorie 2A  
Liquides inflammables - Catégorie 1  
Gaz sous pression - Gaz comprimé  
Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique (Effet Narcotique) - Catégorie 3

### Pictogrammes



### Mention d'avertissement

Danger

### Mentions de danger - Santé

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Mentions de danger - Physique

H224 - Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.  
H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

### Mentions de danger - Environnement

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### Conseils de prudence - Général

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.

### Conseils de prudence - Prévention

P273 - Évitez de libérer dans l'environnement.

P264 - Se laver soigneusement après manipulation.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.

P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

### Conseils de prudence - Intervention

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P370 + P378 - En cas d'incendie: Utiliser du dioxyde de carbone, de la mousse d'alcool, de l'eau pulvérisée ou un produit chimique sec pour éteindre.

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

### Conseils de prudence - Entreposage

P403 + P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P410 + P403 - Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

P403 + P405 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder sous clef.

### Conseils de prudence - Élimination

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/nationales/internationales.

### Dangers non classés ailleurs (Physiques et Santé)

Aucune donnée disponible

## SECTION 3) COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

### Substance pure ou mélange

Le produit est un mélange

CAS	Nom Chimique	Classification SGH	%/poids
0000064-17-5	ALCOOL ÉTHYLIQUE	Eye Irr. 2A, H319; Flam. Liq. 2, H225; Skin Irr. 3, H316	10.00% - 30.00%
0000067-64-1	ACÉTONE	Acute Tox. Oral 5, H303; Eye Irr. 2A, H319; Flam. Liq. 2, H225; Skin Irr. 3, H316; STOT SE 3 (Narc.), H336	10.00% - 30.00%
0085029-59-0	AMINES, C10-14-BRANCHED AND LINEAR ALKYL, [2,4-DIHYDRO-4-[2-(2-HYDROXY-5-NITROPHENYL)DIAZENYL]-5-	Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Carc. 1B, H350; Skin Sens. 1, H317	0.10% - 1.00%

METHYL-2-PHENYL-3H-PYRAZOL-3-ONATO(2-)]2-[2-(4,5-DIHYDRO-3-METHYL-5-OXO-1-PHENYL-1H-PYRAZOL-4-YL)DIAZENYL]BENZOATO(2-)]CHROMATE(1-)

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) des composantes ne sont pas divulguée afin de protéger la confidentialité.

## SECTION 4) PREMIERS SOINS

### Inhalation

Retirer la source d'exposition ou déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Éliminer toutes les sources d'inflammation, s'il est possible de le faire en toute sécurité. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Un traitement spécifique est urgent (voir Mesures de premiers soins sur cette étiquette). En cas de difficulté respiratoire, le personnel formé doit administrer de l'oxygène d'urgence si le CENTRE ANTIPOISON ou le médecin le recommande. Prendre les précautions visant à garantir votre propre sécurité (p. ex. porter un équipement de protection approprié).

### Contact oculaire

Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin. Rincer les yeux avec précaution à l'eau tiède, coulant doucement pendant plusieurs minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles cornéennes si présentes et s'il est possible de le faire facilement. Continuer le rinçage pendant une durée de 15-20 minutes. Prendre soin de ne pas rincer l'eau contaminée dans l'œil non touché ou sur le visage. Retirez la source d'exposition. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin et suivre leurs conseils. Un traitement spécifique est urgent (voir Mesures de premiers soins sur cette étiquette).

### Contact cutané

Laver avec beaucoup d'eau tiède qui coule doucement pour une durée de 15-20 minutes. Garder les vêtements contaminés sous l'eau et laver avant de réutiliser ou jeter. Retirez la source d'exposition. Lors d'un contact bref avec une petite quantité : Réchauffer avec la chaleur corporelle. Consulter immédiatement un médecin. Dans le cas d'un contact prolongé ou d'une grande quantité de produit : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin et suivre leurs conseils. Un traitement spécifique est urgent (voir Mesures de premiers soins sur cette étiquette). Enlever immédiatement les vêtements, chaussures et articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés.

### Ingestion

En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

### Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Pas de données disponibles.

### Indication de toute attention médicale immédiate et traitement spécial nécessaire

Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bou Traiter selon les symptômes (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu. Le traitement devrait être favorable et fondé sur le jugement du médecin en réponse à la réaction du patient.

### Symptomes et effets, immédiats et chronique, les plus important

#### Contact oculaire

Cause de l'irritation oculaire sévère

#### Inhalation

Peu causer la dépression du système nerveux central (SNC). Peu causer de la somnolence et des étourdissement.

#### Contact cutané

Aucun effet significatif ou de danger critique.

#### Ingestion

Dangereux si ingéré. Peu causer la dépression du système nerveux central (SNC). Peu être fatal si ingéré et entre dans les voies respiratoires.

### Signs et symptômes de sur-exposition

#### Contact oculaire (SE)

Symptomes incluent :  
Douleur et irritation  
Larmes  
Rougeur

#### Inhalation (SE)

Symptomes incluent :  
Irritation des voies respiratoires  
Toux  
Nausée et vomissement

Mal de tête

### Contact cutané (SE)

Aucun effet significatif ou de danger critique.

### Ingestion (SE)

Aucun effet significatif ou de danger critique.

## SECTION 5) MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

### Agents extincteurs appropriés

Incendie mineur : agents chimiques secs, mousse, dioxyde de carbone, vaporisation d'eau ou mousse anti-alcool. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène. Faire attention lors de l'application du dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Incendie majeur: Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.

### Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau direct.

### Dangers spécifiques en cas d'incendie

Ce produit est toxique pour la vie aquatique avec des effets de longue durée. L'eau contaminée par l'incendie contenant ce produit doivent être contenues et ne doivent pas se déchargées dans les égouts, drains ou voies d'eaux. En cas d'incendie, les produits de décomposition dangereux peuvent inclure les oxydes de carbone. Un incendie produira des gaz irritants. Les ruissellements peuvent polluer les cours d'eau. La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs se diffusent au ras du sol et s'accumulent dans les zones en contrebas ou les espaces confinés (égouts, sous-sols, réservoirs). Les vapeurs peuvent se déplacer vers une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Plusieurs liquides sont moins denses que l'eau. Peut former un mélange d'air/vapeur inflammable dans des contenants ou des réservoirs fermés. Contenu sous pression. Les contenants peuvent exploser en cas d'incendie. Les contenants peuvent éclater violemment s'ils sont exposés à une chaleur excessive ou aux flammes. Les bouteilles de gaz exposées au feu peuvent laisser s'échapper des gaz par les dispositifs de décompression.

### Techniques de lutte contre l'incendie

Isoler la zone de danger immédiate et refuser l'accès au personnel non autorisé. Arrêter le déversement/libération du produit si cela peut être fait en toute sécurité. Déplacer les contenants non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut être fait en toute sécurité. Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. La prudence est recommandée lors de l'utilisation de l'eau ou de la mousse puisque du moussage peut se produire, surtout si vaporisée dans des contenants de liquide brûlant. Éliminer les résidus de combustion et l'eau d'extinction contaminée conformément à la réglementation officielle.

### Mesures de protection spéciales

Porter un appareil respiratoire isolant (ARI) à pression protectrice et tenue de feu complète.

## SECTION 6) MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### Mesures d'urgence

Restez en montée et/ou en amont. Aérer les espaces fermés avant d'y pénétrer. Ne pas toucher aux récipients endommagés ou produits déversés à moins de porter des vêtements de protection appropriés. ÉLIMINER toutes sources d'allumage (ne pas fumer et pas de fusée éclairantes, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre. Évacuer et isoler la zone de danger et refuser l'accès au personnel non autorisé. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.

### Équipements de protection

Porter des vêtements de protection chimique et un appareil respiratoire isolant (ARI) à pression positive.

### Précautions individuelles

Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

### Précautions environnementales

Avertir les autorités en cas de survenue ou de possibilité d'une exposition publique ou dans l'environnement. Arrêter le déversement/libération du produit si cela peut être fait en toute sécurité. Empêcher le produit déversé d'entrer dans les égouts, les égouts pluviaux, d'autres systèmes de drainage non autorisés et les cours d'eau naturels à l'aide de sable, de terre ou d'autres barrières appropriées. Informez les autorités compétentes si le produit a provoqué une pollution de l'environnement (égouts, voies navigables, sol ou air). Endiguer à une bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. La matière absorbante contaminée peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé. Si le produit déversé est nettoyé à l'aide d'un solvant réglementé, le mélange de déchets résultant peut être réglementé. Aérer la zone une fois le

nettoyage terminé. Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants. Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel absorbé. Éliminer les matériaux contaminés conformément aux réglementations fédérales, nationales et locales.

## SECTION 7) MANUTENTION ET STOCKAGE

### Général

Laver les mains après utilisations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Avoir recours à de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Interdit de manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlever les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans les salles à manger. Tous les contenants doivent être correctement étiquetés. Des douches et stations oculaires doivent être disponibles dans les zones où ce produit est utilisé et entreposé. ÉLIMINER toutes sources d'allumage (ne pas fumer et pas de fusée éclairantes, étincelles ou flammes dans la zone immédiate).

### Exigences de ventilation

Utiliser seulement avec ventilation adéquate pour maintenir les contaminants aériens sous les limites d'exposition. L'utilisation de ventilation locale est recommandé afin de contrôler les émissions à la source. Signaler immédiatement toute défaillance du système de ventilation.

### Exigences d'entreposage

Garder les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés soigneusement pour éviter les fuites. Il convient de respecter les normes OSHA et les codes de prévention des incendies appropriés en cas de stockage à l'intérieur. Les récipients vides contiennent des résidus et peuvent être dangereux. Entreposer dans un endroit frais, sec, bien ventilé, à l'écart de la chaleur, la lumière directe du soleil et d'agents oxydants forts. Conserver dans des contenants approuvés et protéger contre les dommages physiques. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, dissiper l'électricité statique pendant le transfert par la mise à terre et par la liaison équipotentielle des récipients et équipements avant de transférer le matériel. Utiliser un système de ventilation, des équipements anti-déflagrants approuvés et des systèmes électriques de sécurité intrinsèque dans les zones où ce produit est utilisé et entreposé.

## SECTION 8) CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Protection oculaire

Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Porter des lunettes de protection chimique ou des lunettes avec écrans latéraux. Portez des lunettes de protection indirectement-vent, d'impact et des éclaboussures lorsque vous travaillez avec des liquides.

### Protection de la peau

L'utilisation de gants conformes aux normes pertinentes faits à partir des matériaux suivants peut fournir une protection chimique appropriée : gants de PVC, néoprène ou caoutchouc nitrile. La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de l'utilisation qui en est faite, par exemple fréquence et durée de contact, la résistance chimique du matériau du gant, l'épaisseur du gant, la dextérité de l'utilisateur. Demandez toujours conseil à votre fournisseur de gants. Les gants contaminés doivent être remplacés. L'utilisation d'un tablier et de surbottes de matériaux imperméables aux produits chimiques tels que le néoprène ou le caoutchouc nitrile. Laver les vêtements souillés ou éliminer correctement les matériaux contaminés, qui ne peuvent être décontaminés.

### Protection respiratoire

Si les mesures d'ingénierie ne maintiennent pas la concentration dans l'air à un niveau adéquat pour protéger le travailleur, un programme de protection respiratoire répondant ou équivalent à la norme OSHA 29 CFR 1910.134. Vérifier avec le fournisseur d'équipement de protection respiratoire.

### Contrôles d'ingénierie appropriés

Si de la vapeur ou du brouillard est généré lorsque le matériau est chauffé ou manipulé, prévoir une ventilation adéquate pour maintenir les concentrations de vapeurs en suspension dans l'air en dessous de leur valeur limite seuil respective. Prévoir une ventilation ou autre mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations de vapeurs en dessous de leur valeur limite de seuil respective.

Nom Chimique	ACGIH TWA (mg/m3)	ACGIH TWA (ppm)	ACGIH STEL (mg/m3)	ACGIH STEL (ppm)	ACGIH Carcinogen	ACGIH TLV Basis	ACGIH Notations	OSHA TWA (mg/m3)
ACÉTONE		250		500	A4	URT & eye irr; CNS impair	A4; BEI	2400
ALCOOL ÉTHYLIQUE				1000	A3	URT irr	A3	1900
AMINES, C10- 14-BRANCHED AND LINEAR ALKYL, [2,4- DIHYDRO-4-[2- (2-HYDROXY-5	0.0002 (l)		0.0005 (l)		A1	Lung & sinonasal cancer; resp tract irr; asthma	A1; Skin; DSEN; RSEN	

- NITROPHENYL )DIAZENYL]-5- METHYL-2- PHENYL-3H- PYRAZOL-3- ONATO(2-))][2- [2-(4,5- DIHYDRO-3- METHYL-5- OXO-1- PHENYL-1H- PYRAZOL-4- YL)DIAZENYL] BENZOATO(2 -)]CHROMATE (1-)								
--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nom Chimique	OSHA TWA (ppm)	OSHA STEL (mg/m3)	OSHA STEL (ppm)	OSHA Carcinogen	OSHA Tables (Z1, Z2, Z3)	OSHA Skin designation	CAN_ONtmg	CAN_ONtppm
ACÉTONE	1000				1			
ALCOOL ÉTHYLIQUE	1000				1			
AMINES, C10-14-BRANCHED AND LINEAR ALKYL, [2,4-DIHYDRO-4-[2-(2-HYDROXY-5 - NITROPHENYL )DIAZENYL]-5-METHYL-2-PHENYL-3H-PYRAZOL-3-ONATO(2-))][2-[2-(4,5-DIHYDRO-3-METHYL-5- OXO-1-PHENYL-1H-PYRAZOL-4-YL)DIAZENYL] BENZOATO(2 -)]CHROMATE (1-)				1	1,2			

Nom Chimique	CAN_ONsmg	CAN_ONsppm
ACÉTONE		
ALCOOL ÉTHYLIQUE		
AMINES, C10-14-BRANCHED AND LINEAR ALKYL, [2,4-DIHYDRO-4-[2-(2-HYDROXY-5 - NITROPHENYL )DIAZENYL]-5-METHYL-2-PHENYL-3H-PYRAZOL-3-ONATO(2-))][2-[2-(4,5-DIHYDRO-3-METHYL-5- OXO-1-PHENYL-1H-		

(C) - Ceiling limit, (I) - fraction inhalable, A1 - Cancérogène confirmé pour les humains, A3 - Cancérogène confirmé pour les animaux et pertinence inconnue pour les humains, A4 - Pas classifiable comme cancérogène pour les humains, BEI - Substances pour lesquelles il y a un ou des indices d'exposition biologique, CNS - Système nerveux central, DSEN - sensibilisation cutanée, impair - détérioration, irr - Irritation, resp - respiratoire, RSEN - sensibilisation respiratoire, URT - Voies respiratoires supérieures

## SECTION 9) PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Propriétés physiques et chimiques

Type de produit : aérosol.

Densité	6.51 lb/gal
Densité	0.78
% COV	84 %
Densité COV	5.46 lb/gal

Apparence	Orange liquid
Seuil de l'odeur	N/A
Description de l'odeur	Characteristic
pH	N/A
Solubilité dans l'eau	N/A
INFLAMMABILITÉ	
Symbole du point d'éclair	N/A
Point d'éclair	-60.00 °C
Viscosité	N/A
Niveau Inférieur d'explosion	N/A
Niveau Supérieur d'explosion	N/A
La Densité de Vapeur	N/A
Point de Congélation	N/A
Point de Fusion	N/A
Point d'ébullition bas	N/A
Point d'ébullition élevé	N/A
Température d'auto-inflammation	365.00 °C
Taux d'évaporation	N/A
Coefficient eau / huile	N/A

## SECTION 10) STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Stabilité

Stable dans des conditions normales d'entreposage et de manutention.

### Conditions à éviter

Éviter toutes les sources d'inflammation possibles, la chaleur, les étincelles, les flammes, l'accumulation d'électricité statique et tout contact avec des matières incompatibles.

### Risque de réactions/polymérisation dangereuses

Ne se produira pas.

### Matériaux incompatibles

Bases fortes, acides et agents oxydants.

### Produits de décomposition dangereux

Sous les conditions normales d'entreposage, la décomposition du produit ne devrait pas se produire. Oxydes de carbone.

## SECTION 11) DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

L'Estimation de la Toxicité Aiguë (ETA) pour une exposition orale à ce mélange est >5000 mg/kg de masse corporelle

L'Estimation de la Toxicité Aiguë (ETA) pour une exposition par contact cutané à ce mélange est >5000 mg/kg de masse corporelle

L'Estimation de la Toxicité Aiguë (ETA) pour une exposition par inhalation (vapeur) à ce mélange est >20 mg/l

0000064-17-5 Alcool éthylique

L'exposition peut causer une irritation du nez, de la gorge et les poumons.

### Risque d'aspiration

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

### Carcinogénicité

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

### Mutagénicité des cellules germinales

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

### Toxicité pour la reproduction

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

0000064-17-5 Alcool éthylique

Peut endommager le fœtus en développement.

### Sensibilisation Respiratoire/Cutanée

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

0000067-64-1 Acétone

Peut provoquer une irritation du nez et de la gorge entraînant une toux et une respiration sifflante.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

0000067-64-1 Acétone

L'exposition peut provoquer une irritation des yeux.

### Corrosion/Irritation cutanée

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

0000064-17-5 Alcool éthylique

Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer un assèchement et des gerçures de la peau avec des rougeurs, des rougeurs et démangeaison.

0000067-64-1 Acétone

Peut irriter la peau.

### Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

0000064-17-5 Alcool éthylique

Peut affecter le système nerveux central, et les reins. L'ingestion chronique d'éthanol peut provoquer une cirrhose du foie.

### Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

0000064-17-5 Alcool éthylique

L'exposition peut provoquer des maux de tête, de la somnolence, des nausées, des vomissements et une perte de conscience. Cela peut également affecter la concentration et la vision.



0000067-64-1 Acétone

Peut endommager le foie et les reins.

### Voies d'exposition probables

Inhalation, ingestion, contact cutané, contact oculaire, inhalación

0000064-17-5 Alcool éthylique

La substance peut être absorbée dans le corps par inhalation de ses vapeurs et par ingestion.

0000067-64-1 Acétone

La substance peut être absorbée dans le corps par inhalation.

### Effets potentiels sur la santé - divers

0000064-17-5 Alcool éthylique

Les conditions médicales suivantes peuvent être aggravées par l'exposition : maladie du foie. Des tests sur certains animaux de laboratoire indiquent que ce composé peut avoir des effets embryotoxiques. Des tests sur des animaux ont démontré une toxicité reproductive. L'ingestion peut provoquer une des conditions suivantes : stupeur (dépression du système nerveux central), irritation gastro-intestinale. Si absorbé par la peau, peut être : nuisibles.

0000067-64-1 Acétone

Acétone: Les conditions médicales suivantes peuvent être aggravées par l'exposition : maladies pulmonaires, troubles oculaires, troubles de la peau. Une surexposition peut causer des dommages à l'un des organes/systèmes suivants : sang, système nerveux central, yeux, reins, foie, système respiratoire, peau.

0000064-17-5 Alcool éthylique

CL50 (souris): Environ 21000 ppm (exposition de 4 heures); citée comme étant 39 g / m3 (exposition de 4 heures) (1, non confirmée)

DL50 (orale, rat): 7060 mg / kg (41); 10600 mg / kg (41); 13660 mg / kg (37)

DL50 (orale, souris): 3450 mg / kg (1, non confirmée) DL50 (orale, cochon d'Inde): 5560 mg / kg (37)

0000067-64-1 Acétone

CL50 (rat mâle): 30000 ppm (exposition de 4 heures); citée comme étant 71000 mg / m3 (exposition de 4 heures) (29)

CL50 (souris mâle): 18600 ppm (exposition de 4 heures); citée comme étant 44000 mg / m3 (exposition de 4 heures) (29)

DL50 (orale, rat femelle): 5800 mg / kg (24)

DL50 (orale, rat mature): 6700 mg / kg (cité comme étant 8,5 ml / kg) (31)

DL50 (orale, rat nouveau-né): 1750 mg / kg (cité comme étant 2,2 ml / kg) (31)

DL50 (orale, souris): 3000 mg / kg (32, non confirmée)

DL50 (voie cutanée, lapin): plus de 16000 mg / kg cité comme étant 20 mL / kg) (30)

## SECTION 12) DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### Toxicité

Nocif pour la vie aquatique

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

0000064-17-5 Alcool éthylique

S gairdneri: 13.0g/l (96 heures CL50) Nauplii : 858 g/l (48 heures CE50) Ceriodaphnia dubia : 9.6mg/l (10 jour NOEC) Poisson d'eau douce 250mg/l (NOEC) Référence: Dossier d'enregistrement REACH.

### Persistance et dégradabilité

0000064-17-5 Alcool éthylique

Facilement biodégradable. Demi-vie dans l'air = 38 heures.

0000067-64-1 Acétone

Facilement biodégradable à 91%, Méthode: Ligne directrice no 301B de l'OCDE

Facilement biodégradable.

### Potentiel de bioaccumulation

0000064-17-5 Alcool éthylique

Substance has a low potential for bioaccumulation.

### Mobilité dans le sol

0000067-64-1 Acétone

La substance n'est pas PBT / vPvB.

#### Autres effets nocifs

Pas de données disponibles.

## SECTION 13) DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

### Élimination des déchets

Il est de la responsabilité de l'utilisateur du produit de déterminer si, au moment de l'élimination, le produit répond aux critères locaux pour les déchets dangereux. La gestion des déchets doit être conforme aux lois nationales, régionales et locales. Les récipients vides retiennent des résidus de produit qui peuvent présenter les dangers du produit, par conséquent, ne pas mettre sous pression, couper, braser, souder ou utiliser à d'autres fins.

## SECTION 14) INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Informations de l'IATA	Informations IMDG	U.S. DOT INFORMATIONS	Informations Canada TDG
<b>Numéro ONU:</b>	UN1993	UN1993	UN1993	UN1993
<b>Désignation officielle de transport:</b>	Liquide inflammable, n.s.a. (ACETONE, Amines, C10-14-branched and linear alkyl, [2,4-dihydro-4-[2-(2-hydroxy-5-nitrophenyl)diazenyl]-5-methyl-2-phenyl-3H-pyrazol-3-onato(2-)] [2-[2-(4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1-phenyl-1H-pyrazol-4-yl)diazenyl]benzoato(2-)]chromate(1-), ETHYL ALCOHOL)	Liquide inflammable, n.s.a. (ACETONE, Amines, C10-14-branched and linear alkyl, [2,4-dihydro-4-[2-(2-hydroxy-5-nitrophenyl)diazenyl]-5-methyl-2-phenyl-3H-pyrazol-3-onato(2-)] [2-[2-(4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1-phenyl-1H-pyrazol-4-yl)diazenyl]benzoato(2-)]chromate(1-), ETHYL ALCOHOL)	Liquide inflammable, n.s.a. (ACETONE, Amines, C10-14-branched and linear alkyl, [2,4-dihydro-4-[2-(2-hydroxy-5-nitrophenyl)diazenyl]-5-methyl-2-phenyl-3H-pyrazol-3-onato(2-)] [2-[2-(4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1-phenyl-1H-pyrazol-4-yl)diazenyl]benzoato(2-)]chromate(1-), ETHYL ALCOHOL)	Liquide inflammable, n.s.a. (ACETONE, Amines, C10-14-branched and linear alkyl, [2,4-dihydro-4-[2-(2-hydroxy-5-nitrophenyl)diazenyl]-5-methyl-2-phenyl-3H-pyrazol-3-onato(2-)] [2-[2-(4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1-phenyl-1H-pyrazol-4-yl)diazenyl]benzoato(2-)]chromate(1-), ETHYL ALCOHOL)
<b>Classe de danger:</b>				3
<b>Classe de danger:</b>	3	3	3	
<b>Groupe d'emballage:</b>	I	I	I	I
<b>Danger d'inhalation toxique:</b>	NA	NA	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
<b>Note / Disposition special:</b>	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
<b>Polluant Marin:</b>	NA	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
<b>Substance dangereuse (RQ):</b>			Aucune donnée disponible	

## SECTION 15) INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

### Régulations fédérale américaine

United States inventory (TSCA 8b): Tous les composants sont listés ou exemptés.

Clean Water Act (CWA) 307: C.I. Solvent Orange 54

Clean Air Act (CAA) 112 substances inflammable réglementées : Butane; Propane

### Loi sur la qualité de l'air, Section 112 (b) Polluants aériens dangereux (PAD)

Listé

### Loi sur la qualité de l'air, Section 602 Substance de classe 1

Aucun composant n'est listé

### Loi sur la qualité de l'air, Section 602 Substance de classe 2

Aucun composant n'est listé

## Liste DEA des produits chimiques 1 (Produits précurseurs)

Aucun composant n'est listé

## Liste DEA des produits chimiques 2 (Produits essentiels)

Listé

## Loi sur les espèces en péril 302/304

Aucun composant n'est listé

## Loi sur les espèces en péril 313

Aucun composant n'est listé

## Loi sur les espèces en péril 311/312

AÉROSOLS FLAMMABLE - Catégorie 1  
GAZ SOUS PRESSION – Gaz comprimé  
SIMPLE ASPHYXIANTS  
DOMMAGE OCCULAIRE IMPORTANT/ IRRITATION OCCULAIRE - Catégorie 2A  
TOXICITÉ D'ORGANES SPÉCIFIQUES (EXPOSITION UNIQUE) (Effet narcotique) - Catégorie 3

## Régulation des états américains

Massachusetts : Les produits suivants sont listés : Butane; Propane; Ethanol; Acetone  
New York : Les produits suivants sont listés : Acetone  
New Jersey : Les produits suivants sont listés : Butane; Propane; Ethanol; Acetone; C.I. Solvent Orange 54  
Pennsylvania : Les produits suivants sont listés : Butane; Propane; Ethanol; Acetone; C.I. Solvent Orange 54

## Canada

INPR Canadien : Les produits suivants sont listés Butane; Propane; Ethanol; Acetone; C.I. Solvent Orange 54  
LCPE des substances toxiques : Les produits suivants sont listés : Acetone  
Inventaire Canadien (DSL NDSL): Tous les composants sont listés ou exemptés.

## Listes internationales

Chine : Tous les composants sont listés ou exemptés.  
Nouvelle Zélande : Tous les composants sont listés ou exemptés.  
Philippines : Tous les composants sont listés ou exemptés.  
Taiwan : Tous les composants sont listés ou exemptés.  
Australie : Tous les composants sont listés ou exemptés.  
Europe : Tous les composants sont listés ou exemptés.  
Turquie : Tous les composants sont listés ou exemptés.

CAS	Nom Chimique	%/poids	Liste réglementaire
0000064-17-5	ALCOOL ÉTHYLIQUE	10.00% - 30.00%	Canada_NPRI,DSL,TSCA,MX_LAAR_Segundo - LISTADO DE ACTIVIDADES ALTAMENTE RIESGOSAS Segundo
0000067-64-1	ACÉTONE	10.00% - 30.00%	DSL,TSCA,MX_LAAR_Segundo - LISTADO DE ACTIVIDADES ALTAMENTE RIESGOSAS Segundo
0085029-59-0	AMINES, C10-14-BRANCHED AND LINEAR ALKYL, [2,4-DIHYDRO-4-[2-(2-HYDROXY-5-NITROPHENYL)DIAZENYL]-5-METHYL-2-PHENYL-3H-PYRAZOL-3-ONATO(2-)] [2-[2-(4,5-DIHYDRO-3-METHYL-5-OXO-1-PHENYL-1H-PYRAZOL-4-YL)DIAZENYL]BENZOATO(2-)] [CHROMATE(1-)]	0.10% - 1.00%	Canada_NPRI,DSL,CEPA_S1,TSCA



**WARNING:** This product can expose you to chemicals including Amines, C10-14-branched and linear alkyl, [2,4-dihydro-4-[2-(2-hydroxy-5-nitrophenyl)diazenyl]-5-methyl-2-phenyl-3H-pyrazol-3-onato(2-)] [2-[2-(4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1-phenyl-1H-pyrazol-4-yl)diazenyl]benzoato(2-)]chromate(1-), which is known to the State of California to cause cancer, and Amines, C10-14-branched and linear alkyl, [2,4-dihydro-4-[2-(2-hydroxy-5-nitrophenyl)diazenyl]-5-methyl-2-phenyl-3H-pyrazol-3-onato(2-)] [2-[2-(4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1-phenyl-1H-pyrazol-4-yl)diazenyl]benzoato(2-)]chromate(1-), which is known to the State of California to cause birth defects or other reproductive harm. For more information go to [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov)

## Glossaire

ACGIH- American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence Américaine d'hygiénistes industriels gouvernementaux); ANSI- American National Standards Institute (Institut des standards nationaux américains); Canadian TDG - Canadian transportation of Dangerous Goods (TMD - Transport des marchandises dangereuses); CANsmg or CANspmm - Limite Canadienne d'exposition à court terme en mg/L ou en ppm; CANtmg or CANtppm - Limite canadienne de Temps Valeur Pondérée en mg/L ou en ppm; CAS- Chemical Abstract Service; Chemtrec- Chemical Transportation Emergency Center (US) (centre d'urgence des transports chimiques des États-Unis); CHIP- Chemical Hazard Information and Packaging (Informations sur les risques chimique et emballages); DSL - Domestic Substances List (LIS- Liste Intérieure des substances); EC - Equivalent Concentration (CE- Concentration Equivalente); EH40 (UK) - HSE Guidance Note EH40 Occupational Exposure Limits (note d'orientation sur Limites d'exposition en milieu de travail); EPCRA- Emergency Planning and Community Right-To-Know Act (planification de secours et le droit à l'information); ESL- Effects screening levels (Niveaux de dépistage des effets); HMIS- Hazardous Materials Information Service (Service d'Information sur les Matières Dangereuses); LC- Lethal Concentration (CL- Concentration Létale); LD- Lethal Dose (DL- Dosage Létale); NFPA- National Fire Protection Association (Association nationale pour la protection contre le feu); OEL- Occupational Exposure Limits (LEMT- Limites d'exposition en milieu de travail); OSHA- Occupational Safety and Health Administration, US Department of Labor (l'administration américaine de la sécurité et de la santé au travail); PEL- Permissible Exposure Limit (limites d'exposition recommandées); SARA (Title III) - Superfund Amendments and Reauthorization Act; SARA 313- Superfund Amendments and Reauthorization Act, Section 313; SCBA- Self-Contained Breathing Apparatus (ARI- Appareil Respiratoire Isolant); STEL- Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme); TCEQ- Texas Commission on Environmental Quality (La Commission Texane pour la Qualité de l'Environnement); TLV- Threshold Limit Value (valeur limite de seuil); TSCA- Toxic Substances Control Act Public Law 94-469 (Loi relative au contrôle des substances toxiques); TWA- Time Weighted Average (TVP - Temps Valeur Pondérée); US DOT- US Department of Transportation (département de Transport des États-Unis); WHMIS- Workplace Hazardous Materials Information System (SIMDUT: Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail) ACGIH - Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux ; CAS - Service des résumés chimiques ; Chemtrec - Centre d'urgence pour le transport de produits chimiques ; LIS - Liste intérieure des substances ; ESL - Niveaux de dépistage des effets ; GHS - "Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations Unies ; HMIS - Service d'information sur les matières dangereuses ; IATA - Réglementation des marchandises dangereuses (DGR) pour le transport aérien (IATA); IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses ; CL - Concentration létale ; DL - Dose létale ; NFPA - Association nationale de protection contre les incendies ; OEL - Limites d'exposition professionnelle ; OSHA- Administration de la sécurité et de la santé au travail, Département du travail des États-Unis ; PEL - Limite d'exposition admissible ; SARA 313 - Superfund Amendments and Reauthorization Act, Section 313 ; ARA - Appareil Respiratoire Isolant ; ppm - parties par million ; STEL - Limite d'exposition à court terme ; TLV - Valeur limite de seuil ; TSCA - Loi publ

## Version 1.0:

Date de Révision: juin 30, 2022

Première édition.

## Énoncé complet des mentions de danger indiqué en section 3

H225	Liquide et vapeurs hautement inflammables
H303	Peut être nocif en cas d'ingestion
H350	Peut provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H316	Provoque une irritation cutanée mineure
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

## Décharge de responsabilité

À notre connaissance, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus, ni aucune de ses filiales n'assument la responsabilité de l'exactitude ou l'intégralité des informations contenues dans ce document. La détermination finale de la convenance de tout matériel est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls risques qui existent. Les informations ci-dessus se rapporte à ce produit dans sa composition actuelle et est basé sur les informations disponibles à ce moment. L'addition de diluant ou d'autres additifs à ce produit peut entraîner d'importantes modifications à la composition et aux dangers du produit. Puisque les conditions d'utilisation sont hors de notre contrôle, nous ne donnons aucune garantie ni implicite ni explicite et n'assumons aucune responsabilité en ce qui concerne l'utilisation de ces informations.